

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé dans la salle de réunion de la passerelle, sous la présidence de Monsieur Philippe GUILHEN, Maire.

Présents : BOUSQUIE. CABRIT. CALVET. CASSEAU. CHAMBERT. GUILHEN. IMBERT. JONQUIERES. TRANIER. TROCHON. VECHAMBRE.

Représenté : GREZILIERES Julie par TRANIER Carole

Excusée : GOORIS Clémentine / VIARGUES BRAVO Stéphanie

Secrétaire de séance : Madame Patricia CASSEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la dernière séance, en date du 28 mai 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- Modification horaire (dans le cadre d'une modification horaire inférieure à 10% du temps de travail).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour rajouter deux points à l'ordre du jour.

1) DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à l'augmentation de la charge de travail au niveau du service scolaire (préparation rentrée des classes 2021/2022),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent contractuel du 23 août 2021 au 31 août 2021

2) CREATION DE POSTE PERMANENT (FONCTIONNAIRE OU CONTRACTUEL)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à 27 heures (heures annualisées) par semaine, pour un emploi de cantinier et d'agent de ménage. La personne recrutée débutera son emploi le 1^{er} septembre 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

3) VENTE DE FOIN : PARCELLE N° 118 ET N° 119 SECTION ZC

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Cédric MAYRAND d'acheter à la commune du foin sur le site du plan d'eau communal sur les parcelles n° 118 et n° 119 section ZC

pour son exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la demande de Mr Cédric MAYRAND.

4) ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LE REBEAU » SECTION ZR N° 39

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr et Mme GOORIS Geoffroy d'acquérir un chemin rural, section ZR n° 39 au lieu-dit « le Rebeau » desservant leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à l'aliénation d'un chemin rural, section ZR n° 39 au profit de Mr et Mme GOORIS Geoffroy pour une surface d'environ 920 m².

5) INSCRIPTION D'ITINERAIRES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande l'inscription au PDIPR et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau proposé par le Conseil Départemental, service Pôle attractivité et détaillés sur une cartographie,
- Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer, les conventions de passage avec les propriétaires privés ainsi que la convention de partenariat PDESI avec le Conseil Départemental

6) MODIFICATION HORAIRE (DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION HORAIRE INFÉRIEURE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la modification d'un emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires en un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal délibère puis à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

1) Questions diverses :

► **Gestion des déchets :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets en vue de l'instruction de la tarification incitative, présentée aux élus le 06 juillet 2021 lors d'une réunion du bureau communautaire.

► **Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) :** Présentation du rapport d'activité 2020 par Monsieur le Maire.

► **RénOv Occitanie :** Ouest Aveyron Communauté en lien avec la Région propose aux personnes

intéressées par une rénovation énergétique de leur habitation, des conseils et les accompagnent à chaque étape de leur projet. Des rendez-vous sont programmés à Villeneuve d'Aveyron, Villefranche de Rouergue et La Fouillade.

VU PAR NOUS, PHILIPPE GUILHEN, MAIRE DE LA COMMUNE DE MORLHON LE HAUT, POUR ETRE AFFICHE, LE 17 JUILLET 2021, AU PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.

FAIT à MORLHON LE HAUT, le 17 juillet 2021

Le Maire : Philippe GUILHEN